

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Madame RENON et Messieurs GROS et DAUMAS.

Convocation et affichage : 18/02/2025

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.

Il rappelle au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2024, soit :

- Section d'exploitation :	excédent de	15 119.88 €
- Section d'investissement :	excédent de	52 231.07 €

Résultat global : **excédent de 67 350.95 €**

Compte tenu du résultat d'investissement excédentaire, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024, soit la somme de 15 119.88 € à l'article 002 du budget principal 2024 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 25 février 2025,

Le Maire,
Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN

